



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Paul ROCHE

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 17 septembre 2024
Date de publication : 30 septembre 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE	Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER- BLANC Catherine, ANTOINE	Patricia, MBITEL Mohamed, CUSSEY Laëtitia, GRUET Justine, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent
--	--	---

Conseillers absents ayant donné procuration

CHAMPANHET Stéphane donne procuration à MARCHAND Sylvette, DRAY Frédérique donne procuration à ROCHE Paul, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à FICHERE Jean-Pascal, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

Conseillers absents non représentés

Objet : Demande de garantie d'emprunt par la SPL Grand Dole Développement 39 dans le cadre de la concession Cœur de Ville – Bar des Sports

Rapporteur : Madame Patricia ANTOINE

La Société Publique Locale Grand Dole Développement 39 (SPL G2D39) sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement de l'opération de réhabilitation de l'ancien Bar des Sports.

Le montant et les conditions du concours bancaire sont les suivants :

- Prêteur : Caisse d'Épargne Bourgogne – Franche Comté
- Montant : 283 000,00 €
- Durée : 15 ans
- Index : Taux variable Livret A + 1,4pt
- Type d'Amortissement : échéances constantes / amortissement progressif
- Périodicité : semestrielle
- Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) : 3% du Capital Restant Dû (CRD)
- Frais de dossier : 566 €, soit 0,2% du capital emprunté

Aussi, afin de conforter ce partenariat et d'assurer la faisabilité financière de cette opération, le prêteur souhaite bénéficier d'une garantie de la Ville de Dole à hauteur de 50%, soit 141 500,00 €.

La Ville de Dole s'engagerait ainsi, au cas où la SPL G2D39, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, à effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple demande de la banque adressée par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Cette caution restera strictement attachée à l'opération ci-dessus exposée.

Au cas où la caution consentie devait être mise en jeu, la Ville de Dole deviendrait créancière de la SPL G2D39 pour le montant des sommes avancées. La SPL G2D39 en serait par conséquent débitrice et devrait le remboursement intégral de ces sommes à la Ville de Dole. Dans l'hypothèse de la vente du bâtiment concerné, le remboursement interviendrait aussitôt.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 20 septembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'ACCORDER** sa garantie à la SPL Grand Dole Développement 39 pour un montant d'emprunt de 141 500,00 € sur un emprunt d'un montant total de 283 000,00 € destiné à financer l'opération de réhabilitation de l'ancien Bar des Sports, dans les conditions ci-dessous :

- Prêteur : Caisse d'Epargne Bourgogne – Franche Comté
- Montant : 283 000,00 €
- Durée : 15 ans
- Index : Taux variable Livret A + 1,4pt
- Type d'Amortissement : échéances constantes / amortissement progressif
- Périodicité : semestrielle
- Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) : 3% du Capital Restant Dû (CRD)
- Frais de dossier : 566€, soit 0,2% du capital emprunté

Conditions détaillées en annexe

- **DE NOTER** que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Ville de Dole détiendra sur la SPL Grand Dole Développement 39 une créance certaine liquide et exigible d'un montant équivalent à son versement entre les mains du créancier, dont le remboursement lui sera dû,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Dole, le 23 septembre 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- SPL Grand Dole Développement 39

Jean-Baptiste GAGNOUX





Dijon, lundi 19 aout 24

Grand Dole Développement 39

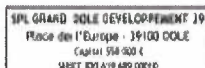
PROPOSITION COMMERCIALE

Objet du financement : Rénovation bar restaurant rue Victor Thevenot 39 100 Dole

Type de crédit	Prêt long terme
Montant	283 000 €
durée	15 ans
Taux	choix entre taux fixe, taux indexé sur livret A, possibilité de panachage
Taux indexé sur livret A	TLA + 1,40%
Taux fixe	Echéances constantes semestrielles 4,57%
IRA	3% du capital restant du
Frais de dossier	0,20%
Garantie	Caution de la ville de Dole à hauteur de 50%
Déblocage des fonds	Sur présentation de factures
Conditions particulières	<ul style="list-style-type: none"> - Accord préalable de notre comité des engagements - Communication du contrat de concession - Elaboration d'un dossier complet

En cas d'accord sur cette proposition commerciale, merci de nous retourner avant le **30 septembre 2024** un exemplaire daté et cacheté avec votre signature précédée de mention d'acceptation « Bon pour accord sur la présente proposition ».

bon pour accord sur la présente proposition



Caisse d'Épargne et de prévoyance de Bourgogne Franche-Comté
 Siège social : 1, Rond-Point de la Nation – B.P. 23088 – 21088 Dijon Cedex 9 – Banque Coopérative Régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier – Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital social de 475 307 340 € - 352 483 341 RCS Dijon – Intermédiaire en assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 200 – Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeuble et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° 469 délivrée par la Préfecture de Côte-d'Or
 Contact : Téléphone : 09.69.36.20.00 (appel non surtaxé) – contact@cebc.fr / cebc.caisse-epargne.fr
 Télécapit : 03.80.70.44.01 – Relations clientèle : 09.69.36.27.38 (appel non surtaxé)

Accusé de réception en préfecture
 039-213901986-20240923-DCM2024070-DE
 Date de télétransmission : 27/09/2024
 Date de réception préfecture : 27/09/2024